© Drogues Info Service - 6 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Eau écarlate

Par Profil supprimé Postée le 25/02/2010 11:47

> Bonjour, je souhaiterais connaître quels sont les dangers liés au fait de sniffer de l'eau écarlate contenue dans un sac en plastique ? Merci.

Mise en ligne le 26/02/2010

Bonjour,

L'Eau écarlate appartient à la famille des solvants. Or, les vapeurs des solvants sont très rapidement absorbées par les alvéoles pulmonaires et atteignent le cerveau en quelques secondes après l'inhalation. Ces produits peuvent comporter des risques tels que :
-une asphyxie par dépression respiratoire
-une suffocation
-un arrêt cardiaque
-un coma
-une arythmie cardiaque
-un oedème cérébral.

Le mode de consommation que vous décrivez se nomme le "bagging" et il représente un risque accrû de surdosage et de suffocation, car la respiration à travers un sac plastique peut bloquer les voies respiratoires en cas de perte de connaissance.

On considère qu'une exposition régulière à ce type de produits peut causer des lésions irréversibles sur le plan neurologique d'une part comme des troubles de la mémoire et de l'attention, des troubles sensoriels ou des atteintes du nerf optique.
D'autre part, ils peuvent aussi causer des atteintes du fonctionnement rénal, pulmonaire (oedème, pneumonies, insuffisance respiratoire, toux chronique, douleurs thoraciques), cardiaque (arythmie), ou hépatique (hépatite).

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter nos écoutants de Drogues Infos Service au 0800 23 13 13 (ligne anonyme et gratuite depuis un poste fixe , de 8 h à 2h).

Cordialement.